



Information and Privacy
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario

Document d'information

Promotion et protection des droits de la population ontarienne en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée

Créé en 1987, le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (CIPVP) surveille l'application des [lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée](#).

Ces lois jouent un rôle fondamental en conférant au public le droit d'avoir accès aux renseignements que détient le gouvernement et aux renseignements personnels qui les concernent. Elles comprennent aussi des règles visant à protéger les renseignements personnels que détiennent les institutions publiques, les professionnels de la santé ainsi que les fournisseurs de services à l'enfance et à la famille.

Le CIPVP est l'organisme de surveillance qui est chargé d'appliquer ces lois. Il fait enquête sur les plaintes concernant la protection de la vie privée et entend les appels de décisions en matière d'accès à l'information, dont la grande majorité sont réglés par voie de médiation. Le CIPVP fait la promotion proactive des objets de ces lois au moyen de programmes d'information du public, de travaux de recherche et d'avis.

Droits relatifs à l'accès à l'information et à la rectification des renseignements personnels

En vertu des lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, tout particulier a le droit de [demander l'accès](#) aux renseignements personnels qui le concernent ou à des renseignements généraux que détiennent des organismes du gouvernement provincial et des administrations municipales. Il peut aussi demander l'accès aux renseignements personnels qui le concernent et que détiennent des professionnels de la santé, sociétés d'aide à l'enfance et autres fournisseurs de services à l'enfance et à la famille. Les particuliers ont aussi le droit de [demander la rectification](#) des renseignements personnels qui les concernent et qu'ils jugent inexacts ou incomplets.

Dans la plupart des cas, l'institution doit répondre aux demandes dans un délai de 30 jours civils. Si elle refuse la demande d'accès ou de rectification, elle doit en donner le motif. Le particulier qui est insatisfait de ce motif ou des droits exigés pour traiter une demande peut [interjeter appel](#) auprès de notre bureau.

Droits en matière de protection de la vie privée

En vertu des lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, les institutions publiques, les fournisseurs de soins de santé et les fournisseurs de



2 Bloor Street East
Suite 1400
Toronto, Ontario
Canada M4W 1A8

2, rue Bloor Est
Bureau 1400
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1A8

Tel/Tél: (416) 326-3333
1 (800) 387-0073
Fax/Téléc: (416) 325-9195
TTY/ATS: (416) 325-7539
Web: www.ipc.on.ca

services à l'enfance et à la famille sont tenus de protéger les renseignements personnels, et de ne recueillir que les renseignements nécessaires à des fins légitimes et limitées. Certaines de ces lois les obligent également à faire part aux particuliers de l'usage qui sera fait de leurs renseignements personnels et du fait qu'ils pourraient être communiqués, et à les informer si leurs renseignements ont été perdus ou volés, ou encore communiqués ou consultés sans autorisation.

Le CIPVP s'emploie à régler les plaintes concernant la protection de la vie privée et enquêter sur les atteintes à la vie privée. Les particuliers qui croient avoir fait l'objet d'une atteinte à la vie privée ou dont les renseignements personnels n'ont pas été traités correctement peuvent déposer une plainte concernant la protection de la vie privée auprès de notre bureau.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée et sur la protection des renseignements personnels, consultez www.ipc.on.ca.

Ressources clés

- [L'accès à l'information sous le régime des lois sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario](#)
- [Le processus d'appel au Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée](#)
- [Vie privée : vos droits](#)
- [Vie privée en matière de santé : vos droits](#)
- [Votre dossier et vos droits en vertu de la loi ontarienne sur les services à l'enfance et à la famille](#)
- [Les renseignements personnels, votre vie privée et le vol d'identité](#)

Renseignements pour les médias

media@ipc.on.ca
416 326-3965